

**Pour une conférence nationale des comités pour l'unité**

# **Pour le retrait de la réforme Hollande-Valls-El Khomri du Code du travail !**

*Syndicalistes à la CGT, FO, Solidaires, FSU ou militants de toutes tendances politiques du mouvement ouvrier du Chalon nais en Saône-et-Loire (1), nous soumettons à tous une proposition.*

## **Le 18 janvier, Hollande a abattu ses cartes**

**Il a présenté – devant tous les «partenaires sociaux» – son plan de bataille pour détruire le Code du travail.**

### **"l'inversion pure et simple de la hiérarchie des normes"**

Hollande annonce une «réforme du Code du travail» en s'appuyant sur le rapport Combrexelle condamné par tout le mouvement ouvrier. Combrexelle «pose le principe général selon lequel l'accord d'entreprise s'applique en priorité ». C'est l'inversion pure et simple de la hiérarchie des normes et la liquidation du principe de faveur. Cela, déclare Hollande, «pour adapter le droit du travail aux réalités économiques des entreprises».

En ce sens, un projet de loi est préparé par la commission Badinter qui propose de ramener les 10 628 articles du Code du travail actuel à « 50 grands principes ».

La loi donnera « plus de place à l'accord collectif lorsqu'il est conclu dans l'intérêt » de l'emploi et les « stipulations de l'accord pourront s'imposer à celles du contrat de travail ».

Hollande annonce « la transformation du CICE en baisse définitive des cotisations sociales » : 40 milliards annuels de crédit d'impôt pour les patrons !

Il entend également « parachever » la loi Macron contre les prud'hommes en fixant un « plafonnement des indemnités de licenciement », pour permettre « d'adapter les effectifs » des entreprises.

### **"la généralisation de la mobilité et de la précarité"**

Ce qu'il présente comme le « deuxième pilier » de son modèle, c'est le « compte personnel d'activité » (CPA). Le CPA, ce sont les « droits attachés à la personne ». Or les droits individuels – comme la reconnaissance de la qualification en rapport avec les diplômes nationaux ou l'expérience professionnelle – ne sont réellement garantis que parce qu'ils reposent sur les droits collectifs.

L'objectif du « compte personnel d'activité », c'est la généralisation de la mobilité et de la précarité pour les travailleurs. C'est la fin du CDI, c'est la fin des statuts.

### **"sans droit ni garantie collective"**

Dans un autre discours, le président de la République propose la généralisation du service civique, qui deviendrait obligatoire. 573 euros par mois sans droit ni garantie collective. C'est toute une génération condamnée à la précarité à vie.

### **"Hollande s'attaque aussi aux chômeurs"**

Hollande s'attaque aussi aux chômeurs, car pour lui, la période d'indemnisation des chômeurs est « la plus longue d'Europe (...). C'est ce qu'il faut changer. »

## **"ce qui est en jeu, c'est l'architecture de tous les droits collectifs"**

L'unité de la classe ouvrière repose sur ses droits et garanties collectives inscrits dans le Code du travail, les conventions collectives et les statuts. Sa capacité de défendre ses droits, d'en arracher de nouveaux repose sur ses organisations syndicales indépendantes, qui elles-mêmes reposent sur les droits collectifs... En conséquence, la fin des droits et garanties collectives nationales au profit des accords d'entreprise, c'est la fin, à terme, des fédérations et des confédérations syndicales indépendantes.

L'attaque est d'ampleur. Elle touche aux fondements des droits ouvriers dans notre pays. Dans les mois qui viennent, ce qui est en jeu, c'est l'architecture de tous les droits collectifs arrachés par des décennies de combat ouvrier.

## **"tous unis pour dire : cela ne doit pas passer !"**

Nous sommes des militants de différentes organisations syndicales, de différents partis du mouvement ouvrier, nous avons des points de vue divers, nous sommes du public ou du privé, mais nous sommes tous unis pour dire : cela ne doit pas passer !

## **"que les organisations qui parlent au nom des travailleurs fassent front commun"**

Et nous sommes convaincus que cela est partagé dans tout le pays, par tous les travailleurs, dans toutes les professions. Alors, une question se pose : est-il possible que les organisations qui parlent au nom des travailleurs ne fassent pas front commun pour empêcher ce coup de force contre nos droits ?

Est-il possible que les dirigeants des organisations ne se rassemblent pas dans un front unique sans faille pour dire au gouvernement Hollande-Valls : cela suffit ! Stop ! Votre projet doit être retiré ?

Est-il pensable que les organisations n'organisent pas la mobilisation de masse à la hauteur de l'enjeu pour bloquer le gouvernement et le contraindre au recul ?

## **"bloc uni des travailleurs et des organisations"**

Nous sommes persuadés que cela doit être, cela sera. Il faut que se constitue le bloc uni des travailleurs et des organisations. Il faut faire grandir cette exigence d'unité. Nous avons reçu des correspondances. Nous savons que des comités pour l'unité sont constitués dans de nombreuses villes et entreprises.

**C'est pourquoi, afin d'amplifier cette campagne et d'aider à réaliser l'unité des travailleurs et des organisations ouvrières, nous proposons la tenue d'une :**

# **Conférence nationale des délégués des comités pour l'unité, le 19 mars 2016, à Paris.**

## **Ne touchez pas au Code du travail ! Retrait du projet de loi de réforme du Code du travail !**

---

(1) Notre comité rassemble des syndicalistes du public et du privé et des militants ouvriers, depuis 2009 ; il agit dans le bassin chalonais. Il a pris nombre d'initiatives d'unité pour l'interdiction des licenciements, contre le TSCG, pour la défense des retraites. En octobre 2015, après l'annonce de la « réforme » du Code du travail sur la base des rapports Combexelle et Mettling, nous avons lancé un appel à constituer des comités pour l'unité pour le tous ensemble pour le retrait de la réforme du Code du travail du gouvernement Hollande-Valls.

pour tout contact

Bernard Saas : [dj.saas@wanadoo.fr](mailto:dj.saas@wanadoo.fr)

Pascal Poyen : [poyen.pascal@akeonet.com](mailto:poyen.pascal@akeonet.com)

Jean-Paul Villette : [j.p.villette@wanadoo.fr](mailto:j.p.villette@wanadoo.fr)